



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 06/2019

Vevey, le 18 février 2019

Politique culturelle de la Ville de Vevey - Stratégie 2019-2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous informer que vous trouverez, sur les bancs de la salle du Conseil communal, le document « Politique culturelle de la Ville de Vevey – Stratégie 2019-2026 » adopté en Municipalité le 18 février 2019.

En 2017, les états généraux de la culture réunissaient, dans un processus collaboratif novateur, une centaine d'acteurs culturels, de représentants des milieux touristiques, socioculturels, économiques, éducatifs et politiques pour imaginer la culture de demain. Pendant neuf mois, ils ont dressé ensemble un état des lieux, débattu de leurs attentes, envisagé des pistes pour une culture accessible, vivante et porteuse de sens.

Sur la base de ces échanges, la Municipalité a opéré des choix et complété certains aspects sur proposition de la Direction de la culture. Ce document remplace les *Lignes directrices pour une politique culturelle de la Ville de Vevey* adoptées en 2004 par la Municipalité et qui avaient été transmises au Conseil communal via une communication.

Il répond aux trois objectifs liés à la culture fixés par l'Exécutif dans son programme de législature 2016-2021 : soutenir la vie associative, culturelle, sportive et locale ; valoriser le label *Vevey, ville d'images* ; renforcer la communication.

A la fois document de référence pour la politique culturelle veveysanne et outil de travail destiné à accompagner la Direction de la culture au quotidien dans la conduite de ses activités, ce carnet de route s'adresse également aux différents services communaux invités à collaborer dans la réalisation de certains projets transversaux. Il constitue aussi un outil de communication permettant de présenter les objectifs de la Direction de la culture.

Six orientations stratégiques répondant aux principaux enjeux actuels liés au développement et à la valorisation de la culture sont déclinées en **vingt-cinq mesures concrètes** présentées sous la forme de fiches techniques.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 18 février 2019.

Au nom de la Municipalité
la Syndicaine le Secrétaire

Elina Leimgruber

Grégoire Halter

